



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES  
HAUTS-DE-SEINE**

**N° Spécial**

**04 octobre 2023**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DSDEN92 du 04 octobre 2023**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE</b>	<b>Page</b>
DSDEN N° 2023-052	26.09.2023	Arrêté relatif à la composition de la commission départementale d'aide sociale des Hauts-de-Seine	3
DSDEN 92 N° 2023-053	21.09.2023	Arrêté portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.	5
DSDEN 92 N° 2023-055	28.09.2023	Arrêté portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.	8

**Arrêté DSDEN-92 n°2023-052**

**Le directeur académique des services de l'Éducation nationale  
directeur des services départementaux  
de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;
- Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial départemental des Hauts-de-Seine lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;
- Vu l'arrêté de la DSDEN92 n°2023-005 du 27 janvier 2023, habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein de la commission départementale d'action sociale des Hauts-de-Seine ;
- Vu les propositions modificatives des organisations syndicales et de la mutuelle générale de l'Éducation nationale respectivement en date du 18 et du 14 septembre 2023.

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** La commission départementale d'action sociale des Hauts-de-Seine est ainsi composée :

- **Représentants de l'administration :**

Monsieur Frédéric FULGENCE, DASEN-DSDEN des Hauts-de-Seine, ou son représentant, président,

N. chef d'établissement.

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilités et intéressés par les questions relatives à l'action sociale.

Le service social des personnels participe aux réunions de la commission afin d'apporter les éléments d'information dont il dispose sur les besoins des agents du département dans le domaine de l'action sociale.

- **Représentants des personnels :**

	<b>Titulaires</b>	<b>Affectations</b>
<b>FSU</b>	Mme Mathilde EISENBERG	Maternelle Decour - Nanterre
<b>FSU</b>	Mme Audrey DEGUETTES	Clg. J. B. Clément - Colombes
<b>FSU</b>	Mme Isabelle GENTY	Ecole élémentaire d'application Justin Oudin d'Issy les Moulineaux
<b>FNEC FP FO</b>	Mme Esther GUTIERREZ-AGUILAR	Clg. Pompidou – Villeneuve-La Garenne
<b>CGT Educ'Action</b>	Mme Sidonie MAZE	École maternelle Les Cottages, Suresnes
<b>SGEN CFDT</b>	Mme Amélie LABAT	Ecole élémentaire Jules Ferry Clamart
	<b>Suppléants</b>	<b>Affectations</b>
<b>FSU</b>	Mme Fabienne ROUVRAIS	Ecole Poincaré A - Asnières
<b>FSU</b>	Mme Marion LIBOTTE	Collège Voltaire - Asnières
<b>FSU</b>	Mme Claudine BEZOL	Lycée A. Dumas - Saint-Cloud
<b>FNEC FP FO</b>	Mme Marion ARFOSEA	Circonscription - Meudon
<b>CGT Educ'Action</b>	Mme Audrey LAFAYSSE	École élémentaire Mouloudji - Suresnes
<b>SGEN CFDT</b>	Mme Noura SEKAT	Lycée Galilée - Gennevilliers

- **Représentants de la mutuelle générale de l'Éducation nationale**

<b>Titulaires</b>
Mme Marie-Christine FONTY PIROIRD
Mme Angélique HANANY
Mme Clémentine BLANJOIE
Mme Sophia HAFID
Mme Catherine BEAUDOIN LUCASSON
Mme Marina PEZERIL
<b>Suppléants</b>
Mme Emmanuelle BENOIT GRAS
M. Raymond TOMCZAK
Mme Brigitte DEPALLE
M. Emmanuel MARGERILDON
Mme Catherine LE HOUEDDEC
M. Thierry TOUSSAINT

**Article 2 :** Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 26 SEP. 2023

Frédéric FULGENCE

**Arrêté DSDEN 92 n°2023-053 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;
- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
- VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
- VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,
- VU la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du conseil départemental au sein des organismes divers ;
- VU les propositions du président de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine du 28 octobre 2020 ;
- VU la délibération du conseil régional d'Ile de France du 21 janvier 2016 désignant les représentants du conseil régional au CDEN des Hauts-de-Seine,
  
- SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté DSDEN 92 n°2023-046 du 4 avril 2023 portant composition du conseil départemental de l'éducation Nationale des Hauts-de-Seine est abrogé.

**Article 2 :**

La composition du conseil départemental de l'éducation nationale est la suivante :

**Dix représentants des collectivités locales :**

**Communes :**

Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE  
Madame Khady FOFANA  
Madame Pénélope FRAISSINET  
Madame Marie COLAVITA

Suppléants

Madame Yasmine BOUDJENAH  
Monsieur Bernard de CARRERE  
Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG  
Madame Xavière MARTIN

**Conseil départemental :**

Titulaires

Madame Nathalie LEANDRI  
Madame Camille BEDIN  
Madame Nathaly LEDERMAN  
Marie-Laure GODIN  
Monsieur Najib BENARAFI

Suppléants

Madame Rita DEMBLON-POLLET  
Madame Sandrine BOURG  
Madame Marie-Pierre LIMOGE  
Monsieur Ludovic GUILCHER  
Madame Laureen GENTHON

**Conseil régional :**

Titulaire

Madame Charlotte BAELDE

Suppléant

Madame Nassera HAMZA

**Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat**

**Fédération syndicale unitaire :**

Titulaires

Madame Fabienne ROUVRAIS  
Monsieur Marian PETITFILS  
Madame Daphné PACITTI  
Madame Patricia MARCHE

Suppléants

Monsieur Mickaël BOUALI  
Madame Pauline CANER  
Monsieur Pascal HOUDU  
Madame Laurène THIBAUT

**Force ouvrière FNEC FP :**

Titulaire

Monsieur David GOZLAN

Suppléant

Madame Marion ARFOSEA

**CGT Educ'action :**

Titulaire

Madame Laura CONCHE

Suppléant

Madame Audrey LAFAYSSE

**UNSA Éducation**

Titulaire

Monsieur David PLANCHE

Suppléant

Madame Cindy LANDI

**SNALC, SNE, SPLEN-SUP**

Titulaire

Madame Sophie PRUDHOMME

Suppléant

Madame ROUBEAU-LE FOUEST Claire

**SUD**

Titulaire

Monsieur Nicolas RUSSEIL

Suppléant

Madame Adeline LE GUENNEC

## SGEN-CFDT

### Titulaire

Monsieur Erwan DESNOS

### Suppléant

Madame Elsa LABAT

### **Dix représentants des usagers**

- **Sept représentants des parents d'élèves**

#### **Fédération des conseils de parents d'élèves**

### Titulaires

Monsieur Loïc MICHEL  
Madame Katalin LHOMME  
Monsieur Patrice FURE  
Madame Esther YVARS  
Madame Laurence POURCHIER

### Suppléants

Monsieur Ludovic FAVERO  
Monsieur Olivier JOFFE  
Madame Christel DE TADDEO  
Madame Hayat BENKHELIFA  
Monsieur Mathieu BAUGE

#### **Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public**

### Titulaires

Madame Carine AYADI  
Monsieur Zaël GRAIGNIC

### Suppléants

Monsieur Joel ARREPIA  
Monsieur Laurent ZAMECZKOWSKI

- **Un représentant des associations complémentaires**

### Titulaire

Monsieur Pierre BERNADET (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

### Suppléant

Monsieur Yahia BOUCHOUICHA (association départementale des pupilles de l'enseignement public)

- **Deux personnalités qualifiées désignées**

#### **- par le préfet**

### Titulaire

Madame Maria GARCIA – Service d'accompagnement à l'inclusion sociale pour les familles ayant des enfants ou des jeunes en situation de handicap (SAIS92)

### Suppléant

Madame Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine (UDAF 92)

#### **- par le président du conseil départemental**

### Titulaire

N

### Suppléant

N

## A titre consultatif

### Un délégué départemental de l'éducation nationale

Titulaire

Suppléant

Madame Chantal JEGOU

#### **Article 3 :**

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 21 septembre 2023

Le préfet

signé

Laurent HOTTIAUX

### **Arrêté DSDEN 92 n°2023-055 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;
- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
- VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
- VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,
- VU la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du conseil départemental au sein des organismes divers ;
- VU les propositions du président de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine du 28 octobre 2020 ;
- VU la délibération du conseil régional d'Ile de France du 21 janvier 2016 désignant les représentants du conseil régional au CDEN des Hauts-de-Seine,
- SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté DSDEN 92 n°2023-053 du 21 septembre 2023 portant composition du conseil départemental de l'éducation Nationale des Hauts-de-Seine est abrogé.

### **Article 2 :**

La composition du conseil départemental de l'éducation nationale est la suivante :

#### **Dix représentants des collectivités locales :**

##### **Communes :**

###### Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE  
Madame Khady FOFANA  
Madame Pénélope FRAISSINET  
Madame Marie COLAVITA

###### Suppléants

Madame Yasmine BOUDJENAH  
Monsieur Bernard de CARRERE  
Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG  
Madame Xavière MARTIN

##### **Conseil départemental :**

###### Titulaires

Madame Nathalie LEANDRI  
Madame Camille BEDIN  
Madame Nathaly LEDERMAN  
Marie-Laure GODIN  
Monsieur Najib BENARAFA

###### Suppléants

Madame Rita DEMBLON-POLLET  
Madame Sandrine BOURG  
Madame Marie-Pierre LIMOGE  
Monsieur Ludovic GUILCHER  
Madame Laureen GENTHON

##### **Conseil régional :**

###### Titulaire

Madame Charlotte BAELDE

###### Suppléant

Madame Nassera HAMZA

#### **Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat**

##### **Fédération syndicale unitaire :**

###### Titulaires

Madame Fabienne ROUVRAIS  
Monsieur Marian PETITFILS  
Madame Daphné PACITTI  
Madame Patricia MARCHE

###### Suppléants

Monsieur Mickaël BOUALI  
Madame Pauline CANER  
Monsieur Pascal HOUDU  
Madame Laurène THIBAUT

##### **Force ouvrière FNEC FP :**

###### Titulaire

Monsieur David GOZLAN

###### Suppléant

Madame Marion ARFOSEA

**CGT Éduc'action :**

Titulaire

Madame Laura CONCHE

Suppléant

Madame Audrey LAFAYSSSE

**UNSA Éducation**

Titulaire

Monsieur David PLANCHE

Suppléant

Madame Cindy LANDI

**SNALC, SNE, SPLEN-SUP**

Titulaire

Madame Sophie PRUDHOMME

Suppléant

Madame ROUBEAU-LE FOUEST Claire

**SUD**

Titulaire

Monsieur Nicolas RUSSEIL

Suppléant

Madame Adeline LE GUENNEC

**SGEN-CFDT**

Titulaire

Monsieur Erwan DESNOS

Suppléant

Madame Elsa LABAT

**Dix représentants des usagers**

- **Sept représentants des parents d'élèves**

**Fédération des conseils de parents d'élèves**

Titulaires

Madame Najat ALGADOUM  
Madame Katalin LHOMME  
Monsieur Patrice FURE  
Madame Agnès LYON CAEN  
Madame Audrey JOURDAN

Suppléants

Monsieur Ludovic FAVERO  
Monsieur Olivier BARRERE  
Monsieur Jacques DURET  
Madame Hayat BENKHELIFA  
Madame Ouiza TAMANI

**Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public**

Titulaires

Madame Carine AYADI  
Monsieur Tiphaine LAUGA

Suppléants

Madame Barbara PAOLI  
Madame Scarlett GUEZ

- **Un représentant des associations complémentaires**

Titulaire

Suppléant

Monsieur Pierre BERNADET (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

Monsieur Yahia BOUCHOUICHA (association départementale des pupilles de l'enseignement public)

- **Deux personnalités qualifiées désignées**

**- par le préfet**

Titulaire

Madame Maria GARCIA – Service d'accompagnement à l'inclusion sociale pour les familles ayant des enfants ou des jeunes en situation de handicap (SAIS92)

Suppléant

Madame Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine (UDAF 92)

**- par le président du conseil départemental**

Titulaire

N

Suppléant

N

**A titre consultatif**

**Un délégué départemental de l'éducation nationale**

Titulaire

Madame Chantal JEGOU

Suppléant

**Article 3 :**

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 28 septembre 2023

Le préfet

signé

Laurent HOTTIAUX

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>